

**COMPTE RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2016 DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE et 3^{ème} CONCOURS
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Spécialité "Services et intervention techniques"

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2016 le concours de technicien principal 2^{ème} classe en partenariat avec les Centres de gestion de la Charente (16), de la Charente-Maritime (17), du Gard (30), de la Haute-Garonne (31), de la Gironde (33), de l'Hérault (34), des Pyrénées-Orientales (66), de la Vienne (86) et de la Haute-Vienne (87).

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Epreuves écrites d'admissibilité

	Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	% de candidats absents aux épreuves écrites d'admissibilité	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Externe	13	65	41	36.92 %	7.72/20	08/20
Interne	6	49	27	44.90 %	8.92/20	10/20
3^{ème} concours	1	6	2	66.67 %	9.38/20	10.38/20
TOTAL	20	120	70	41.67 %	-	-

Epreuve d'admission

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	% de candidats présents	Moyenne	Seuil d'admission	Candidats admis (% du nombre de présents)
Externe	20	20	100 %	12.23	10.94/20	13 31.7 %
Interne	12	12	100 %	12.42	11.39/20	6 22.2 %
3^{ème} concours	1	1	100 %	13.50	11.42/20	1 50 %
TOTAL	33	33	100 %	-	-	20 28.6 %

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

CDG des Landes	CDG partenaires	Autres
27 (22.5 %)	49 (40.8 %)	44 (36.7 %)

➤ **Sexe :**

Hommes	Femmes
111 (92.5 %)	9 (7.5 %)

Les candidats sont majoritairement des hommes dont l'origine géographique se situe dans les Landes et dans les départements des centres de gestion partenaires.

➤ **Préparation des candidats :**

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
CNFPT	17.1 %	15.4 %	44.5 %	100 %	50 %	-
Préparation personnelle	63.4 %	69.2 %	48.1 %	-	50 %	100 %
Aucune préparation	7.3 %	-	7.4 %	-	-	-
Non renseigné	12.2 %	15.4 %	-	-	-	-

➤ **Niveaux de diplôme :**

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
Niveau I et plus (Maîtrise et plus)	9.8 %	23.1 %	-	-	-	-
Niveau II (Maîtrise, Licence)	24.4 %	15.4 %	3.7 %	-	-	-
Niveau III (BTS)	61 %	53.8 %	37 %	50 %	50 %	100 %
Niveau IV (Bac)	2.4 %	-	29.6 %	33.3 %	-	-
Niveau V (CAP, BEP)	2.4 %	7.7 %	29.6 %	16.7 %	50 %	-

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des 10 spécialités ouvertes au concours.

Certains candidats n'étant pas en possession du diplôme requis ont pu bénéficier, soit du dispositif d'équivalence de diplôme avec un avis favorable de la commission REP placée auprès du CNFPT, soit d'une dérogation en tant que mère ou père de trois enfants.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

➤ Les épreuves d'admissibilité :

Les sujets ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale et utilisés par tous les CDG organisateurs de ce concours. Ces épreuves ont eu lieu le 14 avril 2016 à Morcenx. Elles ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les 2 correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
<u>Rédaction d'un rapport technique</u> portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1)	<u>1- Rédaction d'un rapport technique</u> portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1) <u>2- Une étude de cas</u> portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 4 heures ; coefficient 1)	

• **Le rapport technique : une épreuve commune aux trois concours**

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions opérationnelles
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport technique
- produire en temps limité, un document synthétique parfaitement compréhensible et correctement rédigé.

Le rapport technique doit comporter 2 parties distinctes :

- une première partie rédigée exclusivement à l'aide des documents du dossier qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières ...)
- une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles, par exemple en valorisant certaines informations du dossier mais fait également appel aux connaissances du candidat notamment dans la spécialité.

Les deux parties étaient notées sur 10 points chacune.

Le sujet consistait en la rédaction d'un rapport technique sur les enjeux de la consommation électrique des bâtiments communaux d'une commune de 10 000 habitants, avec des documents à l'appui (24 pages), assorti de propositions opérationnelles pour meilleure gestion de la consommation électrique.

Les correcteurs constatent que :

- la plupart des candidats n'ont pas lu attentivement le sujet et ont traité les deux parties au sein d'une même note
- Les aspects importants que sont le volet économique et la responsabilité des collectivités n'ont pas été abordés.

• **Une seconde épreuve d'étude de cas uniquement pour les candidats au concours interne et au troisième concours**

Le sujet de cette épreuve comprend une mise en situation et des éléments de contexte précis, des questions accompagnées d'un barème et un dossier technique. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de synthèse. Le dossier

doit être exploité pour trouver les éléments utiles à l'étude de cas. Le candidat doit également mobiliser ses connaissances techniques et ses savoir-faire.

Les correcteurs constatent que :

- Globalement le niveau des copies est plutôt faible
- Les candidats sont restés dans des généralités en retranscrivant les éléments des documents, sans démontrer leurs connaissances professionnelles notamment en matière de management et de conduite de projet.

Les notes s'échelonnent ainsi :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
Rapport technique	de 2/20 à 13.5/20 moyenne : 7.72/20	de 0/20 à 13.25/20 moyenne : 7.05/20	de 4/20 à 8/20 moyenne : 6/20
Étude de cas	-	de 0/20 à 15.88/20 moyenne : 10.78/20	de 12.75/20 à 12.75/20 moyenne : 12.75/20

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité. 7 candidats au concours externe, 4 candidats au concours interne et un candidat au troisième concours ont obtenu une note inférieure à 5/20 et ont ainsi été éliminés.

Pour ces épreuves écrites, seuls 9 candidats ont obtenu la moyenne au concours externe, 12 candidats au concours interne et un candidat au 3^{ème} concours.

Seuls peuvent être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours. Le jury qui s'est réuni le 17 juin 2016 a déclaré 33 candidats admissibles, soit 47 % des candidats présents.

➤ Les épreuves d'admission :

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.</p> <p>(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)</p>	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt</p> <p>(durée : 20 minutes ; coefficient 1)</p>	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel</p> <p>(durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé; coefficient 1).</p>

Les membres du jury ont conduit les entretiens les 7 et 8 septembre 2016 au Centre de gestion à Mont de Marsan. Au vu du nombre de candidats admissibles pour les deux concours, le jury plénier a pu interroger l'ensemble des candidats.

➤ Evaluation des épreuves d'admission

Pour l'épreuve d'entretien le jury a évalué le candidat sur :

- l'exposé du candidat de 5 minutes maximum sur sa formation et son projet professionnel (en externe) ou sur les acquis de son expérience (en interne et troisième voie)
- ses connaissances professionnelles en rapport avec la spécialité (Conduite de chantiers, contrôle des travaux et du fonctionnement des ouvrages et équipements)
- ses aptitudes à exercer les missions
- ses connaissances de l'environnement territorial et institutionnel
- sa motivation

Quelle que soit la voie du concours, cette unique épreuve orale est d'une durée de 20 minutes.

Affectée du même coefficient que chaque épreuve écrite d'admissibilité, cette épreuve d'admission joue un rôle essentiel dans la réussite du concours.

Les membres du jury ont posé des questions de nature variée, avec notamment des mises en situation professionnelle, que ce soit des questions permettant d'évaluer les connaissances techniques du candidat, des questions plus transversales sur l'environnement territorial, des questions liées au parcours du candidat ou encore des questions permettant d'évaluer le potentiel et les facultés du candidat en matière de management, d'organisation de service et de conduite de projet.

Les notes se répartissent ainsi :

EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
de 7/20 à 14.75/20 (95 % obtiennent la moyenne)	de 10.75/20 à 14.40/20 (100% obtiennent la moyenne)	de 13.50/20 à 13.50/20 (100% obtiennent la moyenne)

Les membres du jury soulignent les points suivants :

- L'exposé est l'occasion de valoriser un parcours, un projet et de faire la preuve d'une réelle motivation à occuper le grade de technicien principal de 2^{ème} classe. Or, si les candidats ont tout intérêt à bien préparer cet exercice d'une durée limitée (5 minutes maximum), ils ne doivent pas réciter cet exposé, mais l'appréhender avec un minimum de personnalité.
- Il est attendu de la part des candidats de bien connaître les missions afférentes à ce cadre d'emplois et de faire la preuve d'un positionnement adapté. En effet, certains candidats ne font pas la différence entre le grade de technicien et celui de technicien principal de 2^{ème} classe. Ils ont certes de bonnes connaissances de leurs missions actuelles mais ne semblent pas savoir se projeter dans un autre type de poste ou dans une autre collectivité.
- Des lacunes importantes ont été relevées en matière de connaissance de l'environnement territorial.

Tous les postes ont été pourvus.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes

La présidente du jury, Mme Isabelle CAILLETON